

VITRINE QUÉBÉCOISE AU MARCHÉ DE MUSIQUE FIMPRO (GUADALAJARA, MEXIQUE)

Date limite pour soumettre une candidature : 28 février 2020

La SODEC sollicite des candidatures d'entreprises intéressées à présenter un groupe ou artiste en vitrine officielle dans le cadre de l'événement **FIMPRO à Guadalajara, du 27 au 29 mai 2020**.

Le Mexique constitue le marché du spectacle le plus important en Amérique latine et FIMPRO s'est positionné au cours des dernières années comme une plateforme d'exportation de choix, avec un nombre important d'acheteurs latino-américains et d'autres pays qui participent à cette conférence pour découvrir des artistes émergents et établir de nouveaux partenariats.

Cette vitrine sera présentée en partenariat avec CIMA. Les représentants des groupes ou artistes retenus seront invités à participer à des activités de réseautage et de développement de marché.

Pour en savoir plus sur FIMPRO : <https://www.fimguadalajara.mx/#!/en>

CE QUI EST PRIS EN CHARGE SI VOTRE CANDIDATURE EST RETENUE :

- Frais d'inscription et d'organisation de vitrine (par exemple, les frais exigés par CIMA pour participer à l'initiative sont couverts par la SODEC)
- Promotion collective des spectacles en vitrine, en collaboration avec CIMA et un partenaire local
- Accréditation professionnelle pour le représentant d'affaires du groupe ou de l'artiste
- La SODEC s'engage à soutenir au minimum 50 % des frais de transport, d'hébergement et de séjour du groupe ou de l'artiste retenu, ainsi que ceux du représentant d'affaires. Ce soutien de la SODEC pourrait être bonifié en fonction des autres sources de financement disponibles.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- L'artiste ou groupe doit absolument être accompagné par un représentant d'affaires (gérant ou producteur).
- L'artiste ou groupe et son représentant doivent se rendre disponibles pour la période du 27 au 29 mai 2020 à Guadalajara pendant FIMPRO. Des activités de développement de marché préalables à Mexico seront proposées.
- La demande doit être faite par le représentant d'affaires (entreprise) qui se rendrait sur place.
- L'entreprise doit satisfaire aux conditions générales d'admissibilité du [Programme d'aide aux entreprises en musique et variétés](#) de la SODEC.
- L'artiste ou groupe doit être québécois.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Pertinence d'une vitrine à FIMPRO dans le développement de carrière de l'artiste ou du groupe
- Pertinence de l'exploration de ce marché pour le développement de l'entreprise et capacité de l'entreprise à mener des activités d'exportation sur le territoire visé
- Qualité et originalité de l'artiste
- Concordance avec la programmation artistique de FIMPRO

Note : FIMPRO est un événement généralement ouvert à tous les genres musicaux, mais les genres les plus courants dans la programmation sont : musiques du monde, pop, rock, hip-hop, musique électronique.

Un comité d'évaluation sera formé pour procéder à la sélection. FIMPRO se réserve le droit d'approuver ou non la programmation suggérée par ce comité d'évaluation.

SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE

Veillez remplir le [formulaire de candidature](#) au plus tard le 28 février 2020.

RENSEIGNEMENTS

Jean-Philippe Sauvé
Délégué aux affaires internationales
SODEC

514 841-2279
jean-philippe.sauve@sodec.gouv.qc.ca